

## Améliorer la performance environnementale

Motivation de l'entreprise	Contribution de l'Alliance
<b>Respect de la réglementation</b> ANPE, Direction Sécurité-MIEPME, ONAS, ANGED, AFI, Municipalités, Ministère de la Santé, ...	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Orientation vers la mise en conformité réglementaire</li> <li>• Rapprochements avec l'administration (APPE=facilitateur → simplification administrative)</li> </ul>
<b>Intérêts socio-économiques</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Marchés nationaux et internationaux</li> <li>• Amélioration de la compétitivité</li> <li>• Amélioration des conditions de santé et de sécurité au travail</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aider à définir les éléments fondamentaux d'une consultation technique (dépollution, optimisation des ressources) : améliorer la compétitivité</li> <li>• Faciliter l'accès à l'information sur les exigences réglementaires nationales et internationales (p.ex. REACH) afin de pouvoir conquérir d'autres marchés (export)</li> <li>• Mettre en contact avec des organismes concernés (Chambres de Commerce Tuniso-étrangères, Réseau des Entreprises Maghrébines pour l'Environnement REME, l'Union Maghrébine des Employeurs UME, ...)</li> </ul>
<b>Exigences des clients et Conformité à des Normes de Management</b> Système de Management Environnemental SME (ISO 14001), Système de Management intégré SMI (QHSE), ...	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Briefer et orienter dans la mise en place d'un système de management</li> <li>• Informer sur les incitations économiques (FODEC, FODEP, TFP, ...)</li> </ul>
<b>Pression des citoyens, voisinage, ONG's, etc...</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir un éclairage sur des « pistes d'amélioration » /dépollution</li> <li>• Améliorer la communication externe de l'entreprise à travers le logo de l'Alliance</li> <li>• Faciliter l'accès à l'information</li> </ul>
<b>Marketing/Image</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autoriser l'utilisation du logo (identification): image positive de l'entreprise</li> </ul>

## Contact

### ALLIANCE PUBLIC-PRIVÉ POUR L'ENVIRONNEMENT (APPE)

Siège au Centre International des Technologies de l'Environnement de Tunis (CITET)  
 Bureau d'Ordre Central  
 Boulevard du Leader Yasser Arafat – 1080 La Charguia ( I )  
 Tunis - Tunisie

Téléphone: +216 71 206 712  
 Téléfax: +216 71 206 712  
 Courriel: [appe-sg@gnet.tn](mailto:appe-sg@gnet.tn)  
 Internet: [www.appe-tunisie.org](http://www.appe-tunisie.org)

Ministère de l'Environnement et du Développement Durable  
**MEDD**



Ministère de l'Industrie, de l'Énergie et des PME  
**MIEPME**

Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat  
**UTICA**



[www.appe-tunisie.org](http://www.appe-tunisie.org)

REPUBLIQUE TUNISIENNE



## Alliance Public-Privé pour l'Environnement APPE



## Une plate-forme de dialogue

De par la volonté de ses signataires, à savoir le MEDD, le MIEPME et l'UTICA, en date du 8 décembre 2006, l'Alliance Public-Privé pour l'Environnementale (APPE) aura pour mission principale, de servir comme plate-forme de dialogue, sur les questions environnementales, liées à l'industrie, entre le secteur public et le secteur privé en Tunisie.

Cet intérêt de renforcer la coopération entre le secteur public et le secteur privé et de conjuguer leurs efforts en vue d'intégrer l'approche environnementale dans la gestion des entreprises privées, est une condition nécessaire pour un développement durable du pays.

L'ancrage d'une culture de préservation de l'environnement au sein de l'entreprise permettra d'offrir, à ses employés, de meilleures conditions de santé et de sécurité au travail, tout en améliorant sa compétitivité économique.

Se conformer aux normes environnementales, moyennant, notamment, la mise en place d'outils, de systèmes de management environnemental et d'installations adéquates permettant l'exercice d'un autocontrôle, ainsi que le renforcement des capacités nationales, sont des mesures que l'entreprise doit prendre afin de préserver l'environnement.

L'adhésion de la Tunisie aux différentes conventions internationales en matière de développement durable doit inciter davantage au respect de la réglementation environnementale nationale et internationale en vue de réduire la pollution et les nuisances et de préserver l'environnement pour les générations futures.

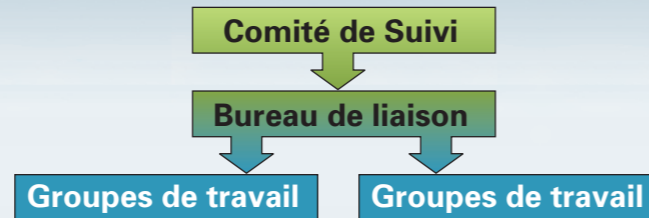
Vu la volonté d'appuyer les entreprises dans leur démarche environnementale et d'apporter des prestations nécessaires à cet effet, l'APPE les incitera d'aller au-delà des exigences réglementaires afin d'atteindre l'excellence environnementale.

Il en résulte qu'à travers l'APPE, un processus de concertation public-privé sera déclenché en vue de rapprocher les deux acteurs public et privé.

La présente alliance a pour objectif premier le renforcement du Partenariat Public-Privé en vue d'assurer une meilleure intégration de la dimension environnementale au sein des entreprises et d'agir volontairement pour un développement durable de la Tunisie.

## Renforcer le Partenariat entre le Public et le Privé

### Les organes de l'Alliance et leurs tâches



#### Comité de Suivi

Il est constitué de représentants:

- du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD),
- du Ministère de l'Industrie, de l'Énergie et des PME (MIEPME) et
- de l'Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (UTICA).

#### Tâches:

- Suivi des travaux et des résultats du Bureau de Liaison
- Approbation des critères d'adhésion
- Remise des attestations d'adhésion
- Décision pour la retenue de thèmes d'activités
- Approbation de plans d'actions

#### Bureau de Liaison

Il est constitué comme suit:

- un représentant du MEDD,
- un représentant du MIEPME,
- un représentant de l'UTICA et
- un représentant du Centre International des Technologies de l'Environnement de Tunis CITET (MEDD).

Ce Bureau (Secrétariat permanent) est implanté au CITET.

#### Tâches:

- Coordination entre les différents acteurs/partenaires
- Réception et évaluation des demandes d'adhésion
- Clarification des questions et problèmes exposés par les adhérents
- Réflexion sur des propositions de thèmes
- Elaboration de propositions et instruction sur ces dossiers le Comité de Suivi
- Mise en place des groupes de travail
- Gestion et accompagnement des groupes de travail/thème
- Établissement des contacts avec les entreprises
- Communication interne et externe

#### Groupes de Travail

Les groupes de travail, créés par le bureau de liaison de l'APPE, seront composés de représentants du secteur public, des entreprises et d'experts.

#### Tâches:

- Accomplissement de missions ciblées
- Réalisation dans des délais bien définis

## Qui peut adhérer et Comment?

### Critères d'Adhésion

#### Éléments fondamentaux

- Attestation d'adhésion, délivrée sur demande écrite
- Droit d'utiliser le logo (pour l'entreprise en général, mais pas pour faire la publicité d'un produit)
- L'adhésion est gratuite

#### Critères d'adhésion

- Entreprises implantées en Tunisie
- Volontariat
- Engagement de se conformer à la réglementation nationale
- Intention d'implantation ou maintien d'un Système de Management Environnemental (SME)
  - ISO 14001
  - Système de Management Intégré (QHSE)
- Réalisation d'une expertise environnementale (GEP, DES/MNE, ou autres ...)
- Engagement dans une technologie propre ou dans un projet/programme environnemental
- Réalisations à travers le FODEP
- Engagement de contribuer à la protection de l'environnement au-delà des exigences légales
- Contribution significative à l'économie de ressources en matières premières, en eau et en énergie (bilan MP, bilan eau et audit énergétique)

